

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE 23 septembre (23/09/2021)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 17 septembre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Danièle PAPUGA, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, M. Soufiane ACHCHTOUI, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Danièle SCHATTEL), M. Michel ALBERGUCCI (représenté par Madame Any DELCHER), Mme Jessie COTINET (représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Robert POMAREDE, Mme Anne-Marie DUPONT, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

Madame LAFFINEUR est nommée secrétaire de séance.

37 – 23 septembre 2021

37. Convention dotation Accueil de Loisirs Sans Hébergement (Alsh) avec la CAF pour l'année 2021.

Rapporteur : Madame GAYET.

Vu le code d'action sociale et des familles,

Considérant que la précédente convention dotation ALSH est arrivée à terme au 31 décembre 2020.

Considérant que la signature de la convention pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 permettra le soutien financier de la CAF du Tarn et Garonne pour l'accessibilité financière à toutes les familles au moyen de tarifications modulées en fonction des ressources.

AR PREFECTURE

082-218201127-20210923-CM20210923_37-DE
Regu le 27/09/2021

Monsieur le Maire, après en avoir donné lecture, soumet ledit convention à l'approbation des membres du conseil municipal.

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE les termes de la convention dotation globale Accueils de Loisirs Sans Hébergements (Alsh), telle que proposée par la CAF.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention « dotation globale » à intervenir entre la commune de Moissac et la CAF du Tarn et Garonne.

Pour copie conforme

Moissac le 24 Septembre 2021

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :